



INTERPOL

## FICHE PRATIQUE

# *Nouvelles technologies et protection des données*

L'incidence des nouvelles technologies sur l'activité criminelle ne peut plus être ignorée. Les services chargés de l'application de la loi doivent rester à l'avant-garde de l'innovation pour conserver une longueur d'avance sur les malfaiteurs, ce qui requiert néanmoins une législation appropriée.

En vue d'accroître l'utilisation d'outils innovants au sein des services chargés de l'application de la loi, INTERPOL participe à de multiples projets de recherche financés par l'Union européenne sur l'utilisation des nouvelles technologies et la protection des données. Ces projets mettent l'accent sur un renforcement de la sécurité qui soit le moins préjudiciable possible aux droits fondamentaux tels que le droit au respect de la vie privée.

### ► PROBLÉMATIQUE

L'un des défis rencontrés par les services chargés de l'application de la loi dans le monde est l'utilisation des nouvelles technologies par les malfaiteurs pour commettre des infractions ou les faciliter. Compte tenu de l'évolution rapide de ces technologies, les services chargés de l'application de la loi doivent continuellement s'adapter, notamment en utilisant des systèmes automatisés pour identifier et localiser les malfaiteurs.

Afin d'utiliser ces nouvelles technologies policières de manière efficace et licite, celles-ci doivent être intégrées à un cadre juridique approprié, fondé sur les principes de l'état de droit et du respect des droits fondamentaux de la personne. Le soutien de la société civile est par ailleurs essentiel.

### ► OBJECTIFS

Les principaux objectifs de ces projets de recherche sont les suivants :

- Mener une réflexion sur des thèmes importants pour la communauté des services chargés de l'application de la loi et bénéficier d'une perspective scientifique et multidisciplinaire ;
- Informer et alerter les pays membres d'INTERPOL quant aux évolutions actuelles et recueillir leurs réactions ;
- Encourager la collaboration entre les différents services d'INTERPOL qui mènent des projets de police ayant trait aux nouvelles technologies, y compris le Complexe mondial INTERPOL pour l'innovation (CMII) ;
- Faire d'INTERPOL une plateforme de test des solutions du secteur privé dans le domaine des nouvelles technologies, par exemple en matière d'identification du locuteur ;
- Participer à la rédaction de lois types concernant les mesures de précaution liées à l'utilisation des nouvelles technologies ;
- Instaurer un dialogue et établir des partenariats avec le monde universitaire, le secteur privé, la société civile et les experts des services chargés de l'application de la loi ;
- Renforcer les relations existantes avec les autres organisations internationales. ►

# Nouvelles technologies et protection des données

## ► LES PROJETS



**SMART** – Actuellement, deux tendances coexistent : le développement exponentiel des technologies de surveillance intelligente et une tentative des législateurs de faire adopter rapidement des cadres juridiques efficaces. Le projet SMART vise à soutenir la démarche de ces derniers en proposant un projet de loi type qui maintienne un équilibre entre les besoins des parties prenantes et les droits des citoyens.  
Pour plus d'information: [www.smartsurveillance.eu](http://www.smartsurveillance.eu).



**RESPECT** – Le projet RESPECT s'inscrit dans le prolongement du projet SMART et élargit le champ de la recherche à un certain nombre de domaines tels que les systèmes de vidéosurveillance, la surveillance des réseaux sociaux et la surveillance automatisée des mouvements de capitaux. La participation d'INTERPOL est centrée sur la recherche liée aux bases juridiques de l'utilisation des systèmes de surveillance, ainsi que sur les bonnes pratiques.  
Pour plus d'information: [www.respectproject.eu](http://www.respectproject.eu).  
Contact: [respect@interpol.int](mailto:respect@interpol.int).



**Speaker Identification Integrated Project (SIIP)** (Projet intégré d'identification du locuteur) – Ce projet vise à renforcer les capacités des services chargés de l'application de la loi dans le domaine de la reconnaissance vocale et de l'identification du locuteur. INTERPOL souhaite créer une plateforme de test pour cette technologie émergente, en tenant compte de la législation actuelle en matière de protection de la vie privée et de protection des données, y compris le Règlement d'INTERPOL sur le traitement des données.  
Pour plus d'information: [www.siip.eu](http://www.siip.eu).  
Contact: [siip@interpol.int](mailto:siip@interpol.int).



**EVIDENCE** – Le projet EVIDENCE vise à fournir une feuille de route pour l'élaboration d'un cadre commun en vue de l'application systématique et uniforme des nouvelles technologies aux fins du recueil, de l'utilisation et de l'échange des éléments de preuve, ainsi qu'à examiner les éventuelles répercussions juridiques y afférentes.  
Pour plus d'information: [www.evidenceproject.eu](http://www.evidenceproject.eu).  
Contact: [evidence.interpol@interpol.int](mailto:evidence.interpol@interpol.int).



**E-CRIME** – Ce projet vise à analyser le développement et l'impact de la cybercriminalité sur les plans juridique et économique. Il est plus particulièrement axé sur l'évolution du droit et les effets de la cybercriminalité, l'évaluation des contre-mesures existantes, la mesure des répercussions de la cybercriminalité sur l'économie et la recherche de solutions concrètes.  
Pour plus d'information: [www.ecrime-project.eu](http://www.ecrime-project.eu).  
Contact: [ecrime@interpol.int](mailto:ecrime@interpol.int).



**MAPPING** – Forum de discussion pour les spécialistes de l'évolution vers une société numérique, le projet MAPPING vise à faire naître une intelligence commune des conséquences diverses et variées sur les plans économique, social, juridique et éthique des évolutions récentes de l'Internet, en mettant particulièrement l'accent sur la gouvernance, les droits de l'homme (y compris la protection de la vie privée et la protection des données) et la propriété intellectuelle.  
Pour plus d'information: [www.mappingtheinternet.eu](http://www.mappingtheinternet.eu).  
Contact: [mapping.interpol@interpol.int](mailto:mapping.interpol@interpol.int).



INTERPOL

### ► COORDONNÉES

Contactez-nous via notre site web.  
Pour les questions relatives à des affaires criminelles précises, prière de contacter la police ou le Bureau central national INTERPOL de votre pays.

► **Twitter:** @INTERPOL\_HQ

► **YouTube:** INTERPOLHQ

► **WWW.INTERPOL.INT**



Ces projets bénéficient du soutien financier du septième programme-cadre de recherche, de développement technologique et de démonstration de l'Union européenne.